

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00110

REFORME DE DEUX REMORQUES

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 44

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoir :

M. Bernard LAGET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08 avril 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160215-D20160011010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016

REFORME DE DEUX REMORQUES

A l'instar des véhicules de service de la Communauté Urbaine qui peuvent être vendus à des professionnels du secteur automobile, Saint-Etienne Métropole peut céder les remorques liées auxdits véhicules.

Afin de ne pas conserver inutilement du matériel obsolète ou inutile, il est proposé au Bureau de réformer :

- une remorque plateau qui est très usagée et ne peut plus être utilisée par le personnel métropolitain ;
- une remorque porte vélos qui n'a plus d'utilité suite à l'achat, en 2015, pour le service Vélivert, d'un camion spécifique à leur activité.

Une consultation a été réalisée auprès de trois garages automobiles dans le but d'obtenir, pour Saint-Etienne Métropole, les offres économiquement les plus avantageuses. Pour la remorque plateau, il s'agit de la proposition faite par ALLIANCE AUTOS qui l'achèterait au prix net de 210 € et, pour la remorque porte vélos, il s'agit de la proposition faite par BRUNETON AUTOMOBILE qui l'achèterait au prix net de 220 €.

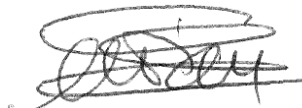
Il est demandé au Bureau de bien vouloir se prononcer sur la cession de ces remorques aux sociétés suscitées, afin qu'elles soient retirées de la domanialité de Saint-Etienne Métropole et que ces recettes exceptionnelles soient inscrites corrélativement au budget.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise en réforme de ces remorques de service dans les conditions énoncées dans l'exposé et aux prix unitaires nets de 210 € et 220 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à la mise en réforme de ces remorques.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU